



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA LOZERE

ATTRIBUTION D'UNE PENSION POUR ORPHELIN INFIRME

L'orphelin infirme conserve ses droits à pension au-delà de son 21ème anniversaire si au jour du décès de son parent fonctionnaire, il se trouvait à la charge effective de ce dernier par suite d'une infirmité permanente le mettant dans l'impossibilité de gagner sa vie.

De fait, la Commission de réforme doit être consultée au cours de la constitution de dossier de demande de pension d'orphelin infirme (Cf. CNRACL) lorsque celui-ci atteint ses 21 ans.

Questions à poser (la liste n'est pas exhaustive)	Pièces à joindre (la liste n'est pas exhaustive)
→ Monsieur, Mademoiselle, n, peut-il, peut-elle bénéficier d'une pension pour orphelin infirme ?	<input checked="" type="checkbox"/> . Imprimé de saisine de la Commission départementale de réforme <input checked="" type="checkbox"/> Expertise du médecin agréé concernant l'orphelin <input checked="" type="checkbox"/> . Partie administrative de l'Imprimé AF3 complétée <input checked="" type="checkbox"/> . Copie du titre de pension